PLOT RESULTS
2026

UTM	RENDEMENT BOISS/AC	$/ACRE
2875	254,90	1683,61

COOPÉRATEUR	Sonibrand Farms	TYPE DE SOL	Clay	POPULATION	34 000
LIEU	St Rose, ON	DRAINAGE	Adequate	RÉCOLTE PRÉCÉDENTE	Soybeans
DOSSIER	148734	IRRIGATION	No	DATE DE SEMIS	05/09/2026
TYPE DE PARCELLE	Demo	LARGEUR DU RANG	30,00	DATE DE LA RÉCOLTE	11/20/2026
DIRECTEUR RÉGIONAL		DÉTAILLANT	MACEWEN AGRICENTRE INC.		

MARQUE	VARIÉTÉ	VÉRIFIER	POPULATION À LA RÉCOLTE	HUMIDITÉ	RENDEMENT	TONNES/ACRE	POIDS SPÉCIFIQUE	$/ACRE*	VERSE (TIGE DU MAÏS)	VERSE RACINAIRE (MAÏS)	RANG
NK BRAND	NK8711-V	FALSE	26000	20,6	219,1	5,56	55,7	1472,35			26
NK BRAND	NK9175-DV	FALSE	25000	21,6	215,4	5,47	55,6	1436,72			29
NK BRAND	NK9231-AA	FALSE	25000	22,3	201,1	5,11	54,8	1334,30			30
NK BRAND	NK9400-V	FALSE	26000	22,3	217,1	5,51	54,8	1440,46			28
NK BRAND	NK9501-DS NK9501 NK9501	FALSE	26000	21,6	227,6	5,78	55,6	1518,09			19
NK BRAND	NK9535	FALSE	27000	21,4	220,8	5,61	55,0	1474,94			23
CROPLAN	CP2790VT2P/RIB	FALSE	31000	19,6	226,1	5,74	58,2	1530,70			20
CROPLAN	CP2925TRE/RIB	FALSE	31000	19,4	222,4	5,65	56,0	1507,87			22
CROPLAN	CP3143VT2P/RIB	FALSE	32000	20,2	234,8	5,96	54,0	1582,55			11

SEMENCES PRIDE

CROPLAN	CP3330VT2P/RIB	FALSE	33000	22,8	236,0	5,99	43,4	1559,96	8
CROPLAN	CP3540VT4P/RIB	FALSE	32000	21,9	235,3	5,98	54,9	1565,92	9
CROPLAN	CP3790VT2P/RIB	FALSE	32000	22,5	232,7	5,91	52,3	1541,64	13
PRIDE	A6226G2 RIB	FALSE	31000	21,4	228,4	5,8	55,0	1525,71	18
PRIDE	K4711VT2PRO	FALSE	30000	24,0	223,1	5,67	53,0	1461,30	21
PRIDE	A6580G4 RIB	FALSE	30000	22,6	232,2	5,9	54,3	1537,16	15
PRIDE	A6566G8 RIB	FALSE	31000	21,6	233,3	5,93	54,7	1556,78	12
PRIDE	A6677G4	FALSE	34000	22,9	254,9	6,47	53,0	1683,61	2
PRIDE	A6846G6 RIB	FALSE	33000	24,0	234,9	5,97	53,4	1538,60	10
DEKALB	DKC088-16RIB	FALSE	33000	21,2	242,5	6,16	59,1	1622,33	7
DEKALB	DKC089-53RIB	FALSE	34000	19,7	246,9	6,27	58,7	1670,28	5
DEKALB	DKC091-11RIB	FALSE	34000	20,6	249,4	6,34	55,3	1675,97	4
DEKALB	DKC092-86RIB	FALSE		20,5	243,5	6,19	56,0	1637,54	6
DEKALB	DKC095-67RIB	FALSE	34000	20,8	260,0	6,6	55,3	1744,60	1
DEKALB	DKC098-86	FALSE		22,0	254,3	6,46	52,6	1691,10	3
DEDELL	DL3220	FALSE	25000	22,1	217,4	5,52	56,5	1444,62	27
DEDELL	DL3007	FALSE	27000	21,0	219,6	5,58	56,3	1471,32	25
DEDELL	DL3146	FALSE	30000	20,7	232,6	5,91	57,1	1561,91	14
DEDELL	DL3905	FALSE	31000	20,7	230,9	5,87	53,9	1551,16	16
DEDELL	DL3751	FALSE	32000	22,4	229,4	5,83	54,3	1520,92	17
DEDELL	DL4910	FALSE	27000	22,6	220,1	5,59	53,9	1457,06	24
		MOYENNES DE LA PARCELLE		21,6	231,4	5,9	54,8	1543,9	

* Les montants par acre sont basés sur un prix à **7,00 $** le boisseau, moins 0,040 $ par point d'humidité au-dessus de 15 %.

- L'expérience de pointe de Semences Pride est soumise à l'obtention d'une licence.

SEMENCES PRIDE

Toutes les commandes et les ventes sont assujetties aux conditions générales de vente de Semences PRIDE, lesquelles comprennent, entre autres, la limitation de garantie et de recours, ainsi que les restrictions concernant la zone agronomique et l'année de semis. De temps à autre, les conditions générales de vente peuvent faire l'objet de modifications, sans préavis. PRIDE® et son logo, P® et son logo, Advantage AcreMD, et Pride Advantage AcreMD et son logo sont des marques déposées de Ag Reliant Genetics Inc. Les caractéristiques des produits sont déterminées par PRIDEMD. Elles sont basées sur des comparaisons à d'autres produits PRIDE (et non à des produits de la concurrence) lors d'essais menés au champ par Semences PRIDE. Les résultats individuels peuvent varier. La performance peut varier d'un site à un autre, et d'une année à l'autre. Ce résultat peut ne pas être un indicateur des résultats que vous pouvez obtenir puisque les conditions locales de croissance, le sol et les conditions climatiques peuvent varier. Les producteurs devraient, dans la mesure du possible, évaluer les données obtenues à plusieurs endroits et sur plusieurs années.

TOUJOURS LIRE ET RESPECTER LES DIRECTIVES APPARAISSANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. L'utilisation d'un produit pesticide sans respecter les directives de l'étiquette constitue une violation de la loi fédérale. TOUTES LES FORMULATIONS de dicamba ou de glyphosate NE SONT PAS approuvées pour utilisation sur la culture avec les produits de soyas Roundup Ready 2 Xtend®. N'UTILISER QUE DES PRODUITS SPÉCIFIQUEMENT ÉTIQUETÉS ET APPROUVÉS POUR DE TELLES UTILISATIONS. Contactez l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour toutes les questions concernant le statut d'homologation des produits herbicides dicamba, pour utilisation sur les soyas Roundup Ready 2 Xtend® ou sur les produits avec la technologie XtendFlex®. La technologie Roundup Ready® 2 contient des gènes qui lui confèrent une tolérance au glyphosate. Les soyas Roundup Ready 2 Xtend® contiennent des gènes qui leur confèrent la tolérance au glyphosate et au dicamba. Le glyphosate tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au glyphosate. Le dicamba tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au dicamba. Communiquez avec votre détaillant Bayer, consultez le Guide Bayer d'utilisation de la technologie, appelez le service d'assistance technique au 1-888-283-6847 pour connaître les programmes recommandés de suppression des mauvaises herbes sous le système de culture Roundup Ready® Xtend. RIB Complete®, Roundup Ready 2 Xtend®, Roundup Ready 2 Yield®, Roundup Ready®, SmartStax®, VT Double PRO® et XtendFlex® sont des marques déposées du groupe Bayer. Utilisés sous autorisation. LibertyLink® et le dessin de la goutte d'eau sont des marques de commerce de BASF. Utilisés sous autorisation. Herculex® est un produit de Dow AgroSciences LLC. Utilisé sous autorisation. Bayer CropScience est membre de CropLife Canada. Bayer est membre du groupe Excellence Through Stewardship (ETS). Les produits Bayer sont commercialisés conformément aux normes de mise en marché responsable de l'ETS et à la politique de Bayer concernant la commercialisation des produits végétaux issus de la biotechnologie dans les cultures de base. L'importation de ces produits a été approuvée dans les principaux marchés d'exportation dotés de systèmes de réglementation compétents. Toute récolte ou matière obtenue à partir de ces produits ne peut être exportée, utilisée, transformée ou vendue que dans les pays où toutes les approbations réglementaires nécessaires ont été accordées. Il est illégal, en vertu des lois nationales et internationales, d'exporter des produits contenant des caractères issus de la biotechnologie dans un pays où l'importation de telles marchandises n'est pas permise. Les producteurs devraient communiquer avec leur négociant en grains ou acheteur de produit pour confirmer, auprès de leurs manutentionnaires de grains, la politique de ces derniers relativement à l'achat de ces produits. Excellence Through Stewardship® est une marque déposée d'Excellence Through Stewardship.